

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Équipes cliniques, médecins, gestionnaires des CHSLD, de l'IUSMM et des unités de réadaptation SAPA
EXPÉDITEUR :	Précilia Ilongo, chef de service PCI-volet hébergement Béatrice Solon, chef de service PCI-volet santé mentale et première ligne Coordination de Prévention et de contrôle des infections - DMSP
DATE :	2026-10-06
OBJET :	Mise à jour des documents de référence des virus respiratoires et autres outils cliniques

Bonjour,

Nous souhaitons vous aviser de la disponibilité des documents de référence traitant des mesures préventives des virus respiratoires pour les milieux d'hébergement de soins de longue durée (MHSLD)¹, l'IUSMM et les unités de réadaptation SAPA.

Les documents offrent des informations détaillées concernant les précautions additionnelles à instaurer, les dépistages requis, la durée des précautions additionnelles, les suivis, etc...

Modifications et particularités :

- **Le SRAS-CoV-2 (COVID-19)** est dorénavant traité avec l'ensemble des virus respiratoires visés par les mesures de prévention et de contrôle des infections. Ainsi, les documents et les notes de service faisant référence uniquement à la COVID-19 sont archivés.
- Il n'y aura plus d'avis de haute surveillance lors de la présence d'un seul cas nosocomial de COVID-19.
- Il n'y aura plus de dépistage pour les contacts étroits asymptomatiques et les admissions en chambre double en provenance d'une unité en éclosion de COVID-19.

¹ Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés/privés conventionnés, les maisons des aînés (MDA), les résidences privées pour aînés (RPA) avec prestations de soins ainsi que les résidences intermédiaires soutien à l'autonomie des personnes âgées (RI-SAPA) avec prestations de soins.

- Le port du masque N95 dès l'arrivée sur une unité en éclosion de COVID-19 n'est plus requis, cependant le masque de procédure devient obligatoire.
- Lorsque le port du masque N95 n'est pas recommandé, le choix individuel de le porter doit être respecté.
- Les précautions additionnelles aériennes et contact avec protection oculaire (CNESST) demeurent en vigueur au contact d'un usager positif à la COVID-19 ou d'un usager symptomatique en attente d'un résultat de dépistage de COVID-19.

L'ensemble de la documentation est disponible sur l'Extranet via le chemin suivant :

Extranet / Soins et services / Direction médicale et services professionnels /Prévention des infections / Mesures et précautions / COVID-19 – Influenza – Autres virus respiratoires

Pour un accès direct, cliquer sur ces liens :

- [Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires](#)
- [Aide-mémoire pour un cas clinique d'infection respiratoire aigüe](#)
- [Gestion des éclosions - Aide-mémoire](#)
- [Grille de surveillance des symptômes](#)

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration